

APPEL À PROJETS

Résidence temporaire artistique /
2 durées proposées: 6 mois ou 3 mois
1 session de 6 mois
2 sessions de 3 mois
Villa Belleville – Résidences de Paris Belleville
23 rue Rampeau, Paris 20e

Périodes des résidences:

1er septembre 2019 - 8 décembre 2020 / 3 mois

9 décembre 2020 - 15 mars 2020 / 3 mois

1er septembre 2019- 15 mars 2020 / 6,5 mois

Date limite d'envoi des dossiers: 2 juillet 2019

L'association AGETA/collectif Curry Vavart met à disposition des artistes et collectifs des espaces de travail dans des bâtiments dont elle assure la gestion, l'animation, l'entretien et le gardiennage. Dans le cadre du marché d'animation et de gestion de la Mairie de Paris pour le site de la *Villa Belleville – Résidences de Paris Belleville*, l'AGETA développe un programme de résidences.

L'AGETA accueille toutes les disciplines des arts visuels et de l'artisanat d'art. Les artistes sélectionnés bénéficient d'un accompagnement selon leurs besoins : aide technique à la production, à la promotion, à la diffusion.

Dans le contexte du foncier parisien rare et cher, le programme de résidences de *Villa Belleville - Résidences de Paris Belleville* sera un soutien à la création artistique, professionnelle ou émergente, en proposant en plein cœur de Paris des espaces de travail accessibles.

I - MODALITÉS

La durée de ces accueils est fixée:

pour la 1ère session de 3 mois du **1er septembre 2019 - 8 décembre 2020**

pour la 2ème session de 3 mois du **9 décembre 2020 - 15 mars 2020**

pour la session de 6 mois du **1er septembre 2019- 15 mars 2020**

II - PROFIL DES CANDIDATS

Le programme d'accueil s'adresse à tous les artistes, sans limite d'âge, qui peuvent attester d'un parcours professionnel en devenir ou significatif.

III - CONDITIONS DE L'ACCUEIL

Les artistes seront sélectionnés sur dossier. Ils devront présenter un projet à développer durant leur résidence ou avoir un projet d'exposition. Les critères de sélection reposeront sur la pertinence et la qualité du projet, son élaboration ou son devenir pendant la résidence. **Les projets offrant des perspectives d'investissement sur le territoire seront privilégiés.**

Les artistes s'engageront par une convention qui fixera la nature de l'accompagnement proposé, un état des lieux, la durée de l'accueil, le montant de la contribution aux charges de fonctionnement et leur implication dans le projet de la *Villa Belleville- Résidence Paris Belleville*.

Les artistes participant au programme de résidence s'engageront à consacrer **1 journée par mois** pour accueillir les habitants dans leur atelier, à participer aux projets **actions culturelles et lien social** (voir partie V) de la *Villa Belleville - Résidences de Paris Belleville*. Cet engagement pourra prendre différentes formes et sera pensé en collaboration avec les coordinatrices de projets de l'association et selon les possibilités de chacun.

Les artistes devront payer une redevance mensuelle au titre de la participation aux charges allant de 140€ par mois pour le plus petit atelier à 200€ par mois pour les plus grands.

IV - LES ATELIERS

Les ateliers proposés mesurent de 23m² à 33m². Ils se répartissent dans les allées de la Villa Belleville. Ce sont des espaces de travail personnels où les artistes pourront librement mener leurs projets du lundi au dimanche de 8h à minuit.

Les ateliers seront attribués aux artistes par l'équipe de la Villa Belleville, selon les pratiques et les usages de chacun.

Le programme de résidences offre le libre accès à l'usine selon les disponibilités. L'usine se compose d'espaces de travail spécialisés, partagés et équipés pour accompagner les artistes dans leurs projets artistiques.

V - PROJET ACTION CULTURELLE ET LIEN SOCIAL

Les artistes de la *Villa Belleville - Résidences de Paris Belleville* devront mener des actions d'animation culturelle participatives. Le

programme d'action culturelle et lien social favorise la découverte des arts plastiques et le partage de savoirs entre les artistes de *Villa Belleville - Résidences de Paris Belleville* et les habitants. L'association travaillera en ce sens avec des structures culturelles, institutionnelles, scolaires, sociales ou associatives locales.

Exemple : visites d'ateliers, temps de réalisation, présence sur un événement du quartier...

VI - DATE D'ADMISSIBILITÉ

Les dossiers doivent être envoyés impérativement **avant le 2 juillet 2019** par mail à l'adresse suivante:

contact@villabelleville.org

(préciser dans l'objet du mail : « Programme de résidences Villa Belleville + préciser si 6 mois ou 3 mois »)

La commission de sélection se réunira en juillet pour **une entrée dans l'atelier le 1er septembre 2019 ou le 9 décembre 2019.**

VII - DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier envoyé devra être sous la forme d'un fichier PDF (d'un poids maximum de 10 Mo) et sera organisé comme tel :

Page 1 :

- CV de l'artiste (ou du collectif)

Page 2 :

- Texte de présentation du travail et du projet spécifique à la résidence.

- Préciser l'occupation et l'usage spatial que vous ferez de l'atelier au vue de votre projet (calendrier prévisionnel de la résidence, surface nécessaire ...)

- Préciser quel(s) type(s) d'action(s) vous pouvez mener dans le cadre du programme d'action culturelle et lien social que nous développons:

visite d'atelier / temps de médiation culturelle

atelier arts plastiques : discipline / format / fréquence / durée / âge du public

Pages 3 à 10 :

- Visuels de vos réalisations

En pièces jointes : documents attestant du parcours professionnel ou en voie de professionnalisation (ex. diplômes, documents administratifs....)

VIII - FICHE TECHNIQUE

Les ateliers mis à disposition se trouvent au 23, rue Ramponeau, 75020 PARIS. Le bâtiment se compose d'un point d'eau, de sanitaires, d'espaces de convivialité, d'une cuisine et d'espaces de travail partagés accessibles à tous selon les disponibilités, ainsi que d'un espace d'exposition.

IX - LE PROGRAMME DE RÉSIDENCES OFFRIRA

- Un accompagnement et un suivi administratif concernant les statuts juridiques des artistes et leur professionnalisation: Maison des

Artistes, Agessa...

- Une aide au développement et à la diffusion de leur travail artistique: résidences, bourses, échanges et mise en réseau avec des rencontres régulières organisées avec des professionnels du monde de l'art.

- Une liste de diffusion à destination des artistes en résidence.

- Une mise à disposition de savoirs et d'outils. L'équipe dédiée au programme de résidence grâce à son expérience et son parcours professionnel et artistique sera un interlocuteur privilégié permettant un accompagnement individualisé dans la réalisation de projets artistiques menés au sein de la *Villa Belleville - Résidence de Paris Belleville*.

X - POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

contact@villabelleville.org (objet: Question sur le programme de résidences)

XI - PHOTOGRAPHIE DE VILLA BELLEVILLE - RÉSIDENCES DE PARIS BELLEVILLE

